reste la même. Hier, aux traits du soir, il n'y a eu, comme on pouvait le prévoir, aucune apparence de reprise.

Pour nos charbonnages et ceux de Forchie-la-Marche, on compte 1,000 à 1,100 grévistes.

Aujourd'hui dimanche, on chôme naturellement partout. Des meetings sont annoncés dans la plupart des communes; ces réunions constitueront le seul bilan de la journée.

Les ouvriers sont calmes et on n'appréhende aucun désordre.

*Charleroi, 5 janvier.* — L'Asssociation charbonnière doit se réunir lundi. M. le comte d'Ursel a remis hier, au président, M. Stoesser, le texte du projet de transaction. Détail important, les délégués ont déclaré catégoriquement que la mesure de réduction des heures de travail devait être *générale*, dans *tous* les charbonnages, ou que le travail ne serait pas repris.

De nombreuses réunions auront lieu aujourd'hui dans toutes les communes où il y a des ouvriers en grève. Les orateurs mettront les ouvriers au courant du résultat de l'entrevue des délégués ouvriers avec le gouverneur.

**Dans le Centre**

Haine-St-Pierre, 5 janvier. — C'est par erreur qu'on a annoncé une grève aux charbonnages de Ressaix, Ce qui a donné naissance à ce bruit, c'est une tentative de chômage aux charbonnages voisins de Péronne.

Cette dernière grève n'a en elle-même aucune espèce de gravité. Le trait du matin a refusé de descendre; le trait du soir a repris comme à l'habitude, et les traits suivants ont continué à descendre.

Des meetings sont annoncés, pour aujourd'hui et pour demain, à la Coopérative de Jolimont. Il n'y a néanmoins aucune apparence de grève et bon nombre d'ouvriers déclarant qu'ils ne cesseront pas le travail.

# DERNIÈRE HEURE

## *L'incendie du château de Laecken*

Bruxelles, 5 janvier. — Ce matin le feu a pris tout à coup dans les décombres du palais de Laeken, mais il a été aussitôt éteint par les pompiers de service.

La famille royale assistera demain aux obsèques de Mlle Drancourt.

On n'a pas oublié que les chevaux du roi ont été la cause du premier incendie. Onze chevaux sont morts ce matin des suites de la grippe.

Ces chevaux représentent une valeur d'une quarantaine de mille francs.

# *L'Actualité scientifique*

**Les explosifs modernes**

On a inventé et expérimenté depuis quelque temps, pour les armes de guerre et aussi pour les besoins de l'industrie, un nombre considérable d'explosifs nouveaux. Que de chemin parcouru depuis l'année 1346 où ce mélange grossier de salpêtre, de charbon et de soufre, fit son apparition sur le champ de bataille de Crécy! Et où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Quels engins de destruction à l'avenir nous réserve-t-il? C'est ce qu'il serait bien difficile de prédire devant cette multitude de produits meurtriers que la chimie fait connaître chaque jour.

Notre intention n'est pas de donner la composition de tous les explosifs connus. Outre que l'énumération en serait fastidieuse, il en est dont la composition, pour des raisons multiples, est tenue secrète par les inventeurs. Il est néanmoins possible de les classer tous de la manière suivante :

1° *Poudres au salpêtre* (azotate de potasse) dont le type est la poudre de guerre. Les combustibles qui en font partie sont le charbon et le soufre sous des formes diverses. Les propriétés des poudres de cette catégorie peuvent être modifiées, selon les usages auxquels on les destine, dans des proportions incroyables. Il suffit pour cela, de varier les procédés de fabrication, la compression, l'agglomération par fusion du soufre, la mise en grains, etc.

On a cherché à remplacer en tout ou en partie l'azotate de potasse par l'azotate de soude, substance moins chère et dont cinq parties correspondent à six parties de salpêtre. Mais ce sel présente l'inconvénient d'attirer l'humidité et la poudre qu'il forme perd, au bout de peu de temps, une grande partie de sa force.

2° *Poudres au chlorate de potasse.* — A la fin du siècle dernier, Berthollet qui venait de découvrir le chlorate de potasse, reconnut que ce corps, substitué au salpêtre dans la poudre ordinaire, donnait une matière explosive d'une puissance bien supérieure.

Cette fabrication, commencée en 1784 à la poudrière d'Essonnes, amena un accident terrible où Berthollet lui-même faillit perdre la vie; elle dut être abandonnée.

Ces poudres au chlorate de potasse détonent très facilement par le choc et par le frottement. Leurs propriétés brisantes et la nature des produits qu'elles dégagent, altèrent rapidement les armes à feu.

Aussi ces poudres sont-elles peu employées. Une des plus connues est celle de Pohl, formée de chlorate de potasse, de sucre blanc et de ferro-cyanure de potassium. Une poudre analogue dans laquelle le sucre blanc était remplacé par de l'amidon, fut fabriquée à Paris, pendant le siège en 1870 et donna lieu à un accident terrible.

3° *Poudres aux picrates alcalins.* — L'acide picrique est un composé organique renfermant du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène et de l'azote. Ce corps est susceptible de détoner avec la plus grande violence vers la température de 300°. Les sels sont également explosifs et développent une force énorme. Les poudres aux picrates sont formées soit de picrate seul, soit de picrate mélangé à du salpêtre ou à du chlorate de potasse. Les essais faits avec ces poudres ont montré qu'elles pouvaient être avantageuses pour le chargement des torpilles ou des projectiles creux :

Elles sont en effet insensibles au choc initial dans les pièces d'artillerie et leur puissance est de beaucoup supérieure à celle de la poudre ordinaire.

4° *Fulminates.* — Les fulminates sont des sels organiques qui détonent facilement sous l'influence de la percussion et du frottement. Ils sont généralement employés pour déterminer l'explosion des poudres dans les divers cas. On a remarqué que certaines poudres ne peuvent donner tout l'effet dont elles sont susceptibles que sous l'action d'un choc violent produit par la détonation d'un fulminate. La faible quantité de fulminate contenue en général dans les amorces en rend l'emploi peu dangereux; il en est tout autrement du maniement de masses un peu considérables de ces corps et même de la fabrication des capsules fulminantes.

C'est le fulminate de mercure qui sert le plus généralement à la fabrication des amorces.

5° *Pyroxyles ou celluloses nitriques.* Le type de ces explosifs est le *coton-poudre* ou *fulmicoton* obtenu par l'action de l'acide nitrique fumant sur le coton.

Ce corps jouit de propriétés explosives très violentes qui l'ont conduit à en essayer l'emploi dans les armes à feu : il présente l'avantage de brûler sans résidu sensible, « de donner peu de fumée » et de ne pas attirer sensiblement l'humidité de l'air. Les expériences tentées en Autriche par le général de Lenk n'ont pas conduit aux résultats qu'il en attendait; cette matière est trop brisante et est, à force égale, plus coûteuse que la poudre ordinaire.

On emploie beaucoup en France depuis 1883 dans les armes de chasse un explosif connu sous le nom de « poudre au bois pyroxylé » et dû au capitaine prussien Schultze. Cette poudre ne contient ni soufre, ni charbon; elle donne très peu de fumée et n'encrasse que lentement les armes. En outre sa fabrication est d'ailleurs assez simple; elle consiste à traiter par de l'acide nitrique, mélangé à de l'acide sulfurique des morceaux de bois blanc *débités* à la grosseur voulue pour les grains de poudre et préalablement soumis à l'action des alcalis bouillants, du chlore et de la vapeur d'eau surchauffée.

La composition de ce produit est absolument la même que celle du coton-poudre; la structure seule du produit est différente. Le pyroxyle séché est imprégné d'un corps fortement oxygéné tel que le nitrate de baryte.

La poudre ainsi obtenue était utilisable dans les armes lisses où, à poids égal, elle donnait au projectile une vitesse plus grande que la poudre ordinaire; mais elle était impropre au service des armes rayées, dangereuse par sa trop grande inflammabilité, et sujette à s'avarier par l'humidité. La poudre pyroxylée a *été* perfectionnée en Angleterre, mais devant les abus commis par les chasseurs, l'importation en France dut en être prohibée et l'administration se mit en mesure de faire fabriquer en France une poudre pyroxylée propre à remplacer la poudre anglaise. La poudre française est ordinairement blanche, quelquefois teintée de rose, plus légère et moins brisante que la poudre anglaise.

Son usage qui tend à se répandre de plus en plus, exige encore de grandes précautions, les détonations intempestives se produisant parfois sous les plus légères influences.

6° *Dynamites ou poudres à la nitroglycérine.*

La nitroglycérine est un liquide très explosif qui provient de l'action de l'acide nitrique sur la glycérine.

Nobel a reconnu le premier qu'en imbibant certaines matières poreuses inertes, de manière que le liquide soit complètement absorbé, la nouvelle matière ainsi obtenue et que l'on nomme *dynamite* possède un pouvoir explosif sensiblement égal à celui du poids de nitroglycérine pure qu'elle contient. De plus, cette matière peut résister aux chocs sans faire explosion et peut être maniée sans présenter les dangers de la nitroglycérine. Le corps employé par Nobel est une sorte de matière siliceuse naturelle provenant du Hanovre et connue sous le nom de *Kieselguhr*; elle est formée par les carapaces fossilisées d'une infinité d'infusoires : elle peut absorber trois fois son poids de nitroglycérine.

Il existe un grand nombre de variétés de dynamites suivant le corps qui est employé pour absorber la nitroglycérine. La *dynamite-gomme* mélange de nitroglycérine, de collodion et de camphre mérite une mention spéciale. Elle ne détone pas sous le choc des balles comme la dynamite ordinaire; on peut la débiter au couteau, elle n'absorbe pas l'eau et son énergie potentielle est supérieure à celle de la dynamite.

Le général Fotleben la préconisait beaucoup et s'en servait de préférence à tout autre substance explosive. Son défaut est d'exiger un choc six fois plus fort que pour la dynamite et par cela même un détonateur spécial.

7° *Explosifs aux composés oxygénés de l'azote.* Ces explosifs dont s'est occupé le docteur Sprengel dès 1872, se composent d'un combustible liquide tel que le sulfure de carbone, mélangé à l'acide azotique ou à l'acide hypoazotique. Parmi ces explosifs nous citerons la *panclastite* de M. Turpin et la *Helhoffite* de M. Albert Helhoff de Mayenne. Ce dernier corps est composé de dinitrobenzine et de nitrate d'ammoniaque; il est employé dans les nouveaux obus de rupture allemands.

Rappelons en dernier lieu que certains explosifs de guerre, tels que la *méilnite* en France, la *roburite* en Allemagne, la *lyddite* en Angleterre sont des poudres dont la composition est tenue secrète dans l'intérêt de la défense nationale.

Enfin la chimie fait connaître un grand nombre de corps qui se décomposent avec explosion sous l'influence d'une action souvent très minime. Ces matières sont loin d'être utilisables et le problème à résoudre consiste à régler leur action. Mais franchement n'en avons-nous pas assez déjà?

H. de ZAU.

# CHRONIQUE RÉGIONALE

**L'extradition de Picavet.** — Nous avons dit, il y a quelque temps déjà, que le bandit Picavet, un des complices du fameux Carpentier, *était en Amérique et que la justice française* s'occupait activement d'obtenir son extradition. Nous apprenons que les formalités étant remplies, Picavet a été livré par le gouvernement américain à la police française. Le bandit a été embarqué sur le paquebot la *Gascogne* le 28 décembre.

**L'orphelinat Hériot.** — Le poste de commandant miliiaire de l'orphelinat Hériot va être prochainement vacant par suite de la rentrée dans le rang de M. le capitaine Magnien, qui a demandé à rejoindre son corps, le 43e régiment d'infanterie, à Lille.

Son remplaçant sera un autre officier également en activité de service, M. le capitaine Durand, du 136e d'infanterie, actuellement *commandant en second de l'école préparatoire* d'enfants de troupe de Montreuil-sur-Mer.

**Les tabacs de fraude.** — Le ministère des finances se préoccupe d'apporter une réforme utile en matière de contrebande de tabac. Jusqu'ici les tabacs et cigares entrés en fraude étaient, aux termes des règlements, confisqués et incinérés par les soins de la régie. C'était là une perte sèche et une destruction bien inutile. On va modifier ces règles de façon à tirer parti des produits confisqués : désormais, ils seront mis en vente, et les sommes ainsi obtenues seront partagées entre l'Etat et l'Assistance publique dans une proportion à déterminer.

**Le surnumérariat dans les douanes.** — Un concours pour l'admission au surnumérariat des douanes aura lieu le lundi 14 avril 1890.

Les jeunes gens âgés de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient disposés à y prendre part sont invités à faire parvenir leur demande avant le 3 mars, au directeur de l'une des résidences indiquées ci-après :

Boulogne-sur-Mer, Dunkerque, Lille, Valenciennes.

Toute demande produite après le 3 mars sera considérée comme non avenue.

**Chronique Universitaire.** — *Faculté de Droit de Lille.* — Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 3 janvier 1890, la chaire de droit romain de la Faculté de droit de Lille est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication dudit arrêté, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

**La Compagnie du Nord.** — *Tarifs généraux de petite vitesse.* — La Compagnie du chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure la proposition d'ajouter à la fin de l'article 15 des conditions d'application de son tarif général de petite vitesse au pesage, la disposition suivante :

Dans les gares munies d'une bascule propre au pesage des voitures, les expéditeurs et les destinataires pourront, à la sortie ou à l'entrée de ces gares, faire procéder au pesage de leurs véhicules (camions ou voitures), moyennant le paiement des taxes suivantes :

1° Marchandises diverses : 0 fr. 50 c. par voiture chargée à 2,000 kil. et moins; 0 fr. 60 c. par voiture chargée de plus de 2,000 kil.

2° Houille, coke et tourbe : 0 fr. 25 c. par voiture chargée à 2,000 kil. et moins; 0 fr. 30 c. par voiture chargée à plus de 2,000 kil.

**De quel remède contre les douleurs pourrait-on en dire autant?** — L'Etang (Vienne), le 3 juillet 1889. — Ma belle-mère souffrait depuis deux ans de douleurs rhumatismales, grâce à votre **Baume Victor** ses douleurs ont disparu. Plusieurs autres personnes ont été guéries de maux de dents par un peu de Baume Victor sur du coton, appliqué sur la dent malade. Une autre personne souffrait de névralgies dans la tête, une seule friction de Baume Victor a suffi pour la guérir. Moi-même je souffrais d'une douleur dans l'épaule, je me suis frictionné le soir, et le lendemain matin j'étais complètement guéri.

(Sig. lég). L. ROY.

**Causerie scientifique**

## A PROPOS D'HYGIÈNE

**Diarrhée, constipation,** voilà deux indispositions quelquefois passagères, bien souvent chroniques, que les personnes qui en sont atteintes doivent combattre par tous les moyens possibles car elles précèdent presque toujours une foule de maladies qui peuvent devenir sérieuses.

L'haleine fétide, les maux de tête, les rougeurs de la face, tel est le cortège à peu près forcé de la constipation.

La perte de l'appétit, la maigreur, l'anémie, voilà celui de la diarrhée.

Il n'est donc pas étonnant de voir ces deux indispositions, d'un effet diamétralement opposé, mais provenant toutes les deux de l'inflammation du tube intestinal, être traitées par les mêmes moyens, et que dans la diarrhée, comme dans la constipation, l'usage de la graine de lin ait des résultats surprenants.

Je laisse la parole au docteur Valtier, qui s'est occupé de l'action de la graine de lin au point de vue thérapeutique, et qui, en 1877, le 1er octobre, a publié dans le journal des sages-femmes, un article intéressant sur la constipation :

« Deux cas surtout ont servi à me convaincre de l'efficacité de ce remède. Le premier cas concerne l'observation que j'ai faite sur le vicaire d'une de nos églises les plus importantes de Paris. Je l'avais connu le teint frais, l'œil vif, la figure pleine, jouissant d'une santé parfaite.

L'ayant perdu de vue pendant cinq ou six ans, je le rencontrais un jour et eus peine à le reconnaître dans ce corps au teint jaune, à l'œil éteint, aux joues creuses, amaigri et se traînant avec peine. Je l'interrogeai, et il me dit qu'une *constipation rebelle à toute médication* l'avait réduit peu à peu dans le triste état où je le voyais.

Je lui prescrivis l'usage de la graine de lin, et, six mois après, j'eus la satisfaction de le voir rétabli totalement.

La seconde observation concerne un employé du chemin de fer d'Orléans. Le sieur Fol, sous-chef de gare, d'un tempérament nervo-sanguin, fut atteint à l'âge de cinquante-cinq ans, d'une série d'hémorragies nasales, se renouvelant jusqu'à trois fois par semaine, qui le réduisirent bientôt à un état anémique extrême. Quoiqu'il ne relevât pas directement de mon service, je lui conseillai mon remède, et sous son influence les hémorragies cessèrent. Pourtant je sus un jour qu'il en avait eu deux dans l'espace d'un mois, et l'ayant vu, il m'avoua qu'ayant cessé mon remède, il s'était laissé constiper, mais s'étant remis de nouveau au traitement (1865), il a *été totalement guéri.* Depuis, il a soin de reprendre le traitement aussitôt qu'il est un jour sans aller à la selle.

J'ai voulu me rendre compte des causes de cet heureux résultat, et je me suis convaincu que les graines de lin ne sont pas digérées dans l'estomac; elles sont rendues dans leur forme ordinaire, mais, seulement elles sont dépourvues de leurs mucus.

Elles agissent donc, pour ainsi dire, mécaniquement, comme une boule bienfaisante; lubrifiant, c'est-à-dire rendant glissante la membrane interne des intestins, et la saturant de son précieux mucus, de là le relâchement des parties enflammées, et leur rétablissement dans l'état naturel.

Une fois ce succès constaté, je fis part de ma découverte à mon savant ami le professeur Trousseau, qui l'essaya à son tour et la prescrivit désormais à tous ses clients atteints de constipation.

Le fer et le quinquina seraient des toniques par excellence s'ils n'occasionnaient la constipation. A mes anémiques, en même temps que le fer et le quinquina, je conseille l'usage de la graine de lin, à la dose d'une cuillerée à soupe, matin et soir, dans un quart de verre d'eau ou de lait, et ces toniques sont parfaitement supportés et assimilés.

Mais c'est chez la future mère et chez la mère nourrice qu'il ne faut pas oublier ce médicament qui a rendu et qui rend tous les jours de si grands services, et le substituer, dans tous les cas, aux purgatifs qui, pour opérer un effet immédiat, mais fugace, ne guérissant pas la constipation.

J'ai cru, dans un but d'humanité, devoir attirer l'attention de mes confrères accoucheurs et des sages-femmes sur les lignes qui précèdent, convaincu qu'ils s'en trouveront bien.

Le Docteur Al. VALTIER. — Paris.

Ayant compris la difficulté pour ses malades de se procurer de la graine de lin selon son désir, le docteur Trousseau conseilla plus tard, à son ancien interne, M. TARIN, pharmacien à Paris, 9, Place des Saints-Pères, de spécialiser la graine de lin la plus riche des parties mucilagineuses, et de ne la livrer au public que lorsqu'elle serait émondée de tous corps étrangers et préparée avec le plus grand soin pour ne point irriter ni l'estomac ni l'intestin.

Tel a été le point de départ de la spécialité connue sous le nom de GRAINE DE LIN TARIN, qui, en quelques années, est venue se placer à côté des spécialités les plus appréciées.

La « Graine de Lin Tarin » ne se délivre qu'en boite en fer-blanc scellée d'un cachet en plomb, au prix de 1 fr. 30 la boite et se trouve dans toutes les pharmacies.

Aujourd'hui, la graine de lin Tarin a fait son chemin; ce n'est pas un médicament, mais son usage, qui fait partie d'une hygiène bien comprise, s'est répandu rapidement dans tous les rangs de la Société, grâce à l'appui spontané du corps médical, qui a compris tout le bénéfice que les malades pourraient retirer en faisant usage de cette semence éminemment mucilagineuse, que M. TARIN s'est appliqué à trier et à préparer pour la thérapeutique.

# Chronique locale

# ROUBAIX

**Lâche agression.** — Samedi soir, vers 11 *heures, deux monteurs de chaines, les sieurs* Edouard Lippuis, âgé de 39 ans, demeurant rue Delespaul et Hubert Dhondt, demeurant rue St-Laurent, passaient rue de l'Aigle lorsqu'ils furent assaillis par deux individus qui leur portèrent des coups de bâton.

Dhondt, qui avait reçu à la tête une blessure profonde de 3 centimètres, reçut aussitôt les soins de M. le docteur Moutaigne.

Quant aux agresseurs, ils ont pris la fuite. Tous deux sont inconnus. On croit cependant savoir que l'un d'eux demeure rue de l'Aigle. Plainte a été portée.

**Un ivrogne qui brise un carreau.** — Samedi après-midi vers quatre heures, un ivrogne croyant remplir les fonctions d'agent de police, *passait rue de l'Alma, lorsqu'arrivé en* face de l'estaminet Kinen, il prit un enfant par le bras et voulut l'emmener avec lui.

Voyant cela, le cabaretier sortit de chez lui et voulant débarrasser l'enfant des bras de l'ivrogne, une lutte s'engagea entr'eux.

M. Kinen entra chez lui, mais l'ivrogne le suivit et força le panneau de la porte.

A l'arrivée d'un agent il prit la fuite.

**Vol d'étoffes.** — Une marchande d'étoffes de la rue Neuve, Mme Esthère Meyer, avait déposé, il y a huit jours, un panier d'étoffes chez M. Selossse, *au Rendez-vous des Braves*, place de la Halle.

Samedi matin, étant allée chercher son panier, elle constata qu'il était ouvert, et qu'une pièce d'étoffe, d'une valeur de 25 fr., était disparue.

Immédiatement, elle a déposé une plainte.

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrime page la prime offerte par la photographie ELKAN.

**Vol d'un tréteau.** — Samedi matin, vers dix heures, un teinturier, Louis Duhem, âgé de 29 ans, demeurant rue des Longues-Haies, passait rue Pierre-Motte, portant sur l'épaule un tréteau qu'il avait volé à Mme Vanhoute, marchande de légumes.

Un agent qui avait été prévenu du larcin, arrêta le voleur et le conduisit au dépôt.

HOTEL DU COMMERCE

CAFÉ-BILLIARDS. — RUE NAIN, 20, ROUBAIX

Tous les dimanches et lundis, orchestre symphonique, de 6 à 11 heures. Diners à prix fixe et à la carte. Salons pour familles. Grande salle pour noces et banquets. n.o.274«

**Spasmes et Vapeurs**

Ces maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions, sans lequel il n'y *a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni* beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux qui la réclament. Après l'avoir lue, elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 francs où 6 flacons contre 21 fr.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie: Coasne; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes, Berriez. — A Maubeuge : Huart, pharmacien, rue de Mons. Toutes pharmacies.

# TOURCOING

**Affaire de fraude.** — Le sous-brigadier Dassonneville et le préposé Denaud, de la brigade de Tourcoing-mobile, ont, hier soir, vers 6 heures, capturé 3 charges de tabac, du poids de 110 kilos et arrêtés les nommés Verneuve, âgé de 22 ans, et Beleuns, âgé de 21 ans, de Roubaix.

**Une ignoble scène.** — Antoine Cappelle, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, se trouvait dimanche vers trois heures et demie au cabaret Desbouvries, *en face du cimetière.* Une discussion s'étant élevée entre eux, le fils dénaturé porta à son père un coup de poing américain qui lui fit une blessure grave. Le fils a pris la fuite. La police instruit l'affaire.

**Effets du dégel.** — De nombreux et lourds fragments de pierre se détachent du clocher et des corniches de l'église Saint-Christophe. Les passants feront bien de ne plus passer sur les trottoirs; plusieurs ont déjà failli être blessés. Il y a urgence à prendre des mesures de préservation.

**La maladie du jour.** — Comme nous le disions hier, bien peu de maisons sont indemmes et on cite des familles entières, en très *grand nombre, où tout le monde est couché.* La difficulté est de trouver des gardes-malades : c'est bien le cas de dire qu'il n'y en a pas pour tout le monde. A la police, quatre agents sont rentrés, et cinq nouveaux cas se sont produits.

# LA GARE DE WATTRELOS!!!

On nous écrit de cette ville :

On est au dernier acte de la comédie intitulée : Chemin de fer d'Herseaux à Roubaix. On mesure et bientôt les travaux vont commencer. Quant aux réclamations qui ont été faites elles sont considérées comme non avenues.

Avant d'établir ici certaines responsabilités *nous pouvons affirmer*, sans crainte de nous tromper, que la commune de Wattrelos joue dans cette affaire, comme toujours, le rôle de dupe. Une ligne de chemin de fer va relier la gare d'Herseaux à celle de Roubaix-Wattrelos. Nous avons eu occasion déjà d'indiquer les inconvénients qu'elle va présenter. Brièvement nous tenons encore à les faire connaître au bon et facile public wattrelosien : à la gare à laquelle nous avons droit il ne faut presque plus penser; quant aux voies de communications projetées qui doivent relier notre commune à la ville de Roubaix, nous les verrons coupées sans aucune espèce de compensation.

L'administration communale actuelle ainsi que le conseil, stimulés par quelques hommes intelligents et actifs, ont protesté, mais il était trop tard. Le mal était fait.

Au moment de l'enquête d'utilité publique, l'administration d'alors conserva un silence coupable en n'ordonnant pas l'affichage destiné à attirer l'attention publique sur les projets de la Compagnie.

Le conseil n'a jamais été saisi de la question du chemin de fer sous l'administration de M. Pollet.

Celui-ci, sous des apparences modestes eut la prétention de tout faire par lui-même et trouva superflus les avis que ses conseillers pouvaient lui suggérer.

Depuis que Leuridan est le premier magistrat de l'administration, il faut le dire à son honneur, il s'intéresse à la question du chemin qu'il considère à juste titre comme très importante.

Malheureusement notre cause est bien en mauvaise voie et cela par la faute de gens incapables ou indifférents.

Est-il dit cependant que plus rien n'est à faire et que notre rôle doit se borner à déplorer les décisions de la Compagnie?... Nous ne le pensons pas.

Nous nous souvenons fort bien de M. Brame, ancien député conservateur de Wattrelos, qui employa son influence à obtenir la construction de la gare de Roubaix-Wattrelos, aux Trois-Ponts, au beau milieu de ses propriétés, lorsqu'elle devait être placée au Laboureur où elle eut mieux favorisé les intérêts de tout le monde; nous nous rappelons également que pour nous dédommager (moralement) du tort qu'il nous causa, il fit joindre le mot Wattrelos à celui de Roubaix pour la dénomination de la nouvelle gare. Ceci est pour montrer que l'intervention d'un représentant favorable à notre cause, dans la question qui nous occupe, ne serait pas inutile.

Notre pensée se porte vers M. Lagache, conseiller général de Wattrelos, mais nous ne tardons pas à remarquer qu'en sa qualité de maire de Roubaix il se trouvera forcé de ménager la chèvre et le chou.

Pourra-t-il prêter tout entier son concours à la commune de Wattrelos qui désire une gare sans mécontenter les grands propriétaires marchands de terrains des environs de la gare de Roubaix-Wattrelos.

Nous n'avons plus qu'un seul représentant capable de nous rendre service. Celui-ci n'a point à remplir deux mandats incompatibles. Sa situation lui permet de traiter la question avec compétence et indépendance.

Seulement M. Moreau viendra-t-il offrir son concours à la commune, si personne ne juge à propos de lui demander. Ce serait bien naïf de le croire d'autant plus que, contrairement à MM. Brame et Lagache, M. Moreau ne doit pas le succès de son élection aux électeurs wattrelosiens.

Nous réclamons une gare, à Wattrelos; notre situation nous y donne droit. D'un autre côté l'industrie locale demande aussi à être desservie : les établissements de MM. Leclercq-Dupire et Dhalluin-Lepers ont beaucoup d'importance. La gare intermédiaire que je sollicite pour notre commune répondra à des besoins au moins aussi pressants que ceux pour lesquels des gares intermédiaires ont été établies depuis Anvers jusqu'ici.

La gare de Wattrelos ne nuira en rien aux intérêts industriels de Roubaix. Roubaix comme Tourcoing seront bien en relation directe avec Anvers. N'est-ce pas là le but que l'on se propose.

Pour dissiper les inquiétudes injustifiées de Messieurs les propriétaires auxquels je faisais allusion tout à l'heure, je leur dirai en passant que la gare de Croix n'a pas empêché le développement de celle de Roubaix.

La perte de temps subie par la visite de la douane se produirait aussi bien à Roubaix-Wattrelos qu'à Wattrelos. Nous réclamons un peu de justice pour nous; on nous donnera satisfaction surtout que notre projet ne dérange en rien celui des autres.

Nous prions M. Leuridan, maire de Wattrelos, de réunir son conseil au plus tôt à l'effet de prendre une résolution concernant la gare de Wattrelos.

Ne craignons pas de nous adresser à un républicain pour défendre nos intérêts. Eloignons de nous ces craintes inutiles et entretenues à dessein par quelques intéressés et entrons un peu plus hardiment dans les choses de la vie pratique.

# LE NORD

**Vred.** — *Grand combat de coqs.* — Le 13 avril 1890 aura lieu à Vred, dans une propriété appartenant à M. Jules Deregnaucourt, organisateur du concours, un grand combat de coqs.

*Les inscriptions seront reçues jusqu'au dimanche* de Pâques 6 avril, la mise sera de 20 francs, les prix seront les suivants entre 16 parties :

Premier prix, 120 francs — deuxième, 80 francs — troisième, 60 francs — quatrième, 40 francs — cinquième, sixième, septième et huitième prix, chacun 20 francs.

Total des prix : 380 francs.

Conditions. — Chaque partie devra en envoyant son adhésion envoyer sa mise à M. Cyrille Merlier, fabricant de carreaux, trésorier de la Société. Si le nombre des parties dépassait 16, les prix seraient augmentés à proportions.

La mise au parc aura lieu à deux heures, immédiatement après le tirage des billets qui aura lieu à une heure.

Toutes les précautions seront prises comme l'année dernière pour assurer le concours. Des écuries et de l'emplacement pour les chevaux et voitures seront à la disposition de tous.

Le jury espère avoir cette année comme en 1889, les félicitations de tous les amateurs.

**Raimbeaucourt.** — *Incendiaire arrêté.* Le 1er janvier, vers midi, un commencement d'incendie s'est manifesté à une meule de foin appartenant à M. Aimable Delplanque, cabaretier, à Raimbeaucourt, hameau du Bas-Liez.

Les soupçons de M. Delplanque se sont portés sur le nommé Henri Lanquette, âgé de 25 ans, son voisin, domestique chez M. Caudrelier, brasseur à Roost-Warendin; cet individu avait passé près de la meule dix minutes environ avant que le feu eût été remarqué.

D'autre part, le gendre de M. Delplanque *a vu Lanquette sortir de la lisière du bois,* puis traverser sur la route et courir à travers champs dans la direction de la ferme de son patron.

La gendarmerie, informée, a ouvert une enquête qui a amené l'arrestation du coupable; pressé de questions, Lanquette a avoué avoir mis le feu à la dite meule.

La population du hameau du Bas-Liez le soupçonne d'être encore l'auteur de trois incendies et de deux tentatives d'incendie qui ont eu lieu dans ce hameau, depuis le mois d'octobre 1888.

**VALENCIENNES**

*Parents dénaturés,* — Sous ce titre nous avons publié hier quelques lignes dans lesquelles il était question d'un sieur Guarin et de sa concubine, accusés d'avoir maltraité leur petit enfant, âgé de dix-huit mois seulement.

Voici, d'après un de nos confrères, comment les faits se seraient passés :

Ce ménage interlope habite au coron Gobert, l'enfant appartient à la fille Juliette Hainne, âgée de 19 ans; il est issu d'une liaison antérieure de cette fille et il est devenu la bête noire de son nouvel amant; aussi n'est-il de mauvais traitements qu'il ne lui fasse subir.

Mercredi dernier, des femmes en regardant par la fenêtre virent Guarin jetant l'enfant à coups de pieds d'un bout à l'autre de la chambre. Le lendemain la scène recommençait.

Vendredi matin des voisines entendant depuis plusieurs heures l'enfant pleurer, s'approchèrent de la fenêtre et le virent vêtu d'une simple chemise, grelottant de froid sur un lit couvert d'ordures. Elles s'émurent et s'en furent trouver le garde Jeager qui prit sur lui de faire ouvrir la porte.

Les voisines donnèrent des soins à l'enfant et lui présentèrent une tasse de lait qu'il but avidement. Le pauvre petit fut amené au bureau de police où on constata qu'il avait le corps couvert de traces noires provenant de coups.

L'arrestation des coupables fut immédiatement ordonnée.

Interrogée, la fille Hainne déclara que son amant battait quelquefois son enfant; l'amant nie les faits; c'est plus simple.

Après un nouvel interrogatoire, la fille Hainne a été remise en liberté. Guarin a été maintenu en état d'arrestation.

*L'Influenza.* — La maladie, rapporte l'*Echo du Nord*, a encore, depuis quelques jours, étendu son action dans la ville.

Samedi dernier, sur le marché de la place d'Armes, on a constaté plusieurs de ces cas d'influenza soudaine. Un agent de police a été pris de la sorte. Plusieurs vendeurs ont dû quitter le marché au milieu de la matinée, sans avoir écoulé leurs marchandises; tel un gros marchand de volailles, M. Duhemme, qui amène toutes les semaines à Valenciennes pour cinq à six cents francs de marchandises et qui, se sentant tout à coup indisposé, a dû plier bagage au plus vite.

**St-Amand.** — *Bienfaisance.* — La Société du Denier des Ecoles Laïques de Saint-Amand organise en ce moment, au profit de ses petits protégés, un concert vocal et instrumental, avec le gracieux concours de l'Union Chorale, de plusieurs amateurs amandinois.

Cette soirée aura lieu le dimanche 26 janvier,

## Le Legs de Mlle Glorieux à la ville de Condé

Voici exactement les conditions sous lesquelles Mlle Glorieux a légué à la ville de Condé la maison qu'elle habitait place d'Armes, avec toutes ses dépendances. A l'égard de ce don, la testatrice exprime le désir : 1° Que la ville ne vende jamais l'immeuble légué; 2° Qu'elle y installe une bibliothèque, un musée, une école, un asile ou tout autre établissement utile; 3° Que l'écurie soit réservée à l'usage de son cheval blanc jusqu'à sa mort.

*Mlle Glorieux, qui est décédée sans héritiers directs*, a institué pour légataire universel un cousin sous-germain qui habite la Hollande, à charge de dons en faveur de cousins, cousines, arrière-cousins, amis et domestiques.

**Raismes. Vicoigne.** — *La diphtérie.* — La diphtérie (croup angine couenneuse) continue ses ravages à Raismes et surtout à Vicoigne. Beaucoup d'enfants succombent.

# PAS-DE-CALAIS

**Lens.** — *Vol récent.* — De l'enquête ouverte par la gendarmerie, il résulte qqe le vol commis chez Voisine Caullet, charcutier a pour auteurs les nommés François Théry, Clovis Lenoir et Augustin Delobelle. Ces trois voleurs, qui sont des gamins ont avoué bon nombre d'autres vols et notamment celui commis récemment chez M. Willem-Mouton, route d'Arras.

*Procès-verbaux.* — Procès verbal a été dressé à la charge du sieur Vernesche pour coups et blessures sur la personne de sa femme. Il est bon de dire que celle-ci est loin d'être un modèle de sobriété, car souvent il lui arrive de fêter dame bouteille.

— Procès-verbal vient d'être aussi dressé contre le sieur Avens, sujet belge, pour vol de pigeons, au préjudice du sieur Cypers, cafetier, rue de la Paix.

**Noyelles-sous-Lens.** — *Arrestation.* — *La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation* le nommé Charles Turblin, ouvrier de ferme, qui a dérobé à son patron M. Lemaitre, différents effets d'habillement.

**Liévin.** — *Recherchés par la police.* — Le nommé Housquin J.-B., ouvrier de fabrique, est recherché par la police comme étant l'auteur d'un vol de numéraire, au préjudice d'un de ses camarades de travail.

— La gendarmerie recherche également un nommé Housquin J.-B., ouvrier de fabrique, qui a volé 22 francs à l'un de ses camarades auquel il a en outre administré force coups de poing.

**Ecoust-St-Mein.** — *Le Croup.* — Une épidémie de croup vient de se déclarer à Ecoust-St-Mein, près Croiselles (Pas-de-Calais). En quelques jours, huit enfants ont succombé aux suites du terrible mal. Toutes les mesures sont prises pour empêcher la propagation de l'épidémie.

# TRIBUNAUX

## LES DRAMES DE L'ADULTÈRE

**Le crime du Faubourg Saint-Martin à Paris**

Il est des formalités qu'il faut se résigner à voir remplir tôt ou tard; ainsi, l'acquittement fatal de la marchande de vin du faubourg Saint-Martin, la femme Brosset, qui, le 5 octobre dernier, tuait d'un coup de couteau, porté en pleine poitrine, son mari surpris par elle en conversation des plus criminelles avec une hétaïre, bossue.

La femme Brosset a donc été amenée hier devant le jury. Agée de trente et un ans, elle dissimule des traits extrêmement vulgaires sous l'épaisseur d'un ample voile de crêpe qui complète un deuil rigide de veuve. Le prénom d'Elvire lui fut d'ailleurs donné à sa naissance.

C'est le chef d'homicide volontaire que relevait l'acte d'accusation. M. le conseiller Bérard des Glajeux, qui présidait ces débats, ne s'est pas attardé à poser bien inutilement aux jurés une question subsidiaire quelconque. Son expérience lui disait d'avadce l'issue de ce procès.

**Les causes du meurtre**

Le magistrat a rappelé brièvement les circonstances qui ont amené la mort de la victime. Les voici :

Les époux Brosset étaient propriétaires de deux établissements de marchand de vin distincts : l'un, 38, boulevard Contrescarpe; l'autre, 88, faubourg Saint-Martin. Celui-ci était dirigé par le mari, tandis que la femme, gardant auprès d'elle ses trois enfants, faisait marcher la seconde boutique.

Le mélange était très troublé. Le marchand de vin, de mœurs fort relâchées, entendait imposer à l'épouse d'infâmes complaisances, et ces exigences, particulièrement, provoquaient des scènes de brutalité de la part du *mari, de révolte du côté de la femme.*

Cette dernière, violente de caractère, jalouse par surcroît, avait, au cours d'une de ces scènes survenues au mois de mars dernier, déjà un peu joué du couteau; mais les blessures reçues par le mari étaient insignifiantes, et on se contenta d'aller devant le commissaire de police. Mme Brosset exposa ses griefs le mari ne contesta pas, et, après une admonestation, le commissaire dit au marchand de vin : « Allez et ne péchez plus, si vous pouvez. »

Mais ce dernier ne sut pas mettre un frein à ses habitudes de débauche. Quand, son établissement fermé, il prenait le chemin du boulevard Contrescarpe, il avait toujours écorné la recette, et bientôt il rapporta si peu d'argent que sa femme n'eut plus de doute : le produit du comptoir du faubourg Saint-Martin passait en plaisirs extra-conjugaux. C'est mue par ce juste soupçon que, le 5 octobre, à dix heures du soir, elle sortit de chez elle, allant au-devant de son mari.

— En route, a-t-elle dit hier, je ne rencontrai pas mon mari. Enfin j'arrivai devant la boutique du faubourg; les volets étaient déjà fermés, mais à l'entresol il y avait de la lumière. J'aperçus des ombres. Je me dis que c'étaient peut-être des voleurs. J'entrai dans la cuisine. Un couteau se trouva sous ma main, je le pris. Dans l'escalier, j'entends des rires; je monte plus vivement. La porte était restée entr'ouverte, je la pousse et je vois mon mari, débraillé, en face d'une ignoble femme bossue, affreuse, ayant quitté presque tous ses vêtements. « Misérable! m'écriai-je, m'adressant à mon mari, ça ne m'étonne pas que tu me fais tant souffrir! » Alors, il se jette sur moi, me repousse vers la porte. C'est à ce moment que je l'ai frappé.

M. le président. — Vous avez frappé si fort que la lame a perforé le cœur, le foie et l'estomac. Ainsi, vous vous êtes fait justice vous-même, car ce n'est pas par crainte de voleurs imaginaires que vous vous êtes armée, mais vous aviez l'intention délibérée de frapper, comme vous en aviez déjà fait la menace.

L'accusée. — J'ai dit la vérité. La femme le dira bien.

**Disparue**

Mais cet appel à l'unique témoin de la scène du 5 octobre reste sans écho. La fille Bernard, la bossue libidineuse, n'a pas répondu à la citation.

Il résulte de sa déposition, lue par le président que, sollicitée par le marchand de vin, fascinée par l'octroi d'un écu de cinq livres, elle a suivi le tentateur après, dit-elle, lui avoir demandé s'il n'était pas marié.

Lorsque la femme Brosset apparut dans la chambre, la fille Bernard n'hésite pas à reconnaître que quoique dans le simple appareil d'une beauté subitement arrachée à l'activité du métier, elle a bondi sur l'appui de la fenêtre pour dissimuler sa présence, sauf à la trahir aux yeux des passants du dehors.